

HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

CAHIER DES CHARGES

Organisation des concours de voltige équestre

Saison 2025 / 2026

Finale régionale – CRE Hauts-de-France

Date : Open du Touquet – date à définir





CAHIER DES CHARGES

HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Table des matières

1. Objet
 2. Champ d'application
 3. Références réglementaires
 4. Définitions
 5. Organisation et calendrier
 6. Procédure de candidature et instruction des dossiers
 7. Conditions techniques et infrastructures
 8. Officiels, jury et personnels
 9. Sécurité, vétérinaire et bien-être équin
 10. Plan de communication et médiatisation
 11. Gestion administrative, inscriptions et résultats
 12. Modèle financier et subvention
 13. Finale régionale : spécificités
 14. Gestion des incidents, réclamations et sanctions
 15. Suivi, évaluation et bilan
- Annexes (fichiers séparés)



CAHIER DES CHARGES



1. Objet

Ce cahier des charges a pour objet de définir les conditions et les exigences minimales pour l'organisation de concours de voltige équestre labellisés en Région Hauts-de-France pour la saison 2025/2026, dans l'objectif de garantir la sécurité, l'équité sportive, le respect des règlements FFE et la qualité des prestations, et d'organiser la finale régionale qui se tiendra le 16 mai 2026 au ..., sous l'égide du CRE Hauts-de-France.

2. Champ d'application

Ce cahier des charges s'applique à :

- Tous les concours de voltige organisés en Région Hauts-de-France souhaitant être inscrits au circuit régional.
- Les clubs, associations, centres équestres, et organisateurs privés délégataires.
- La finale régionale organisée par le CRE Hauts-de-France.

3. Références réglementaires et documents de base

Documents obligatoires et références :

- Règlement spécifique Voltige FFE (version en vigueur).
- Règlement général des compétitions FFE.
- Document d'organisation des concours de voltige (Guide organisateur FFE).
- Code de pointage / barèmes de la Voltige FFE.

Les organisateurs doivent se conformer à ces documents et indiquer dans leur dossier de candidature la version des règlements utilisés.

4. Définitions

Voltigeur/Voltigeuse : Athlète exécutant des figures sur le poney/cheval en cercle.

Longeur/Longeuse : Personne qui assure la longe du cheval, garantissant l'allure et la sécurité.

Surfaix : Équipement spécifique utilisé en voltige pour l'appui des voltigeurs.

Épreuve Club / Amateur : Catégories définies par la FFE selon niveau et âge.

Organisateur : Entité en charge de la mise en œuvre logistique et administrative du concours.



CAHIER DES CHARGES



5. Organisation et calendrier

5.1 Calendrier régional

- Période indicative des concours qualificatifs : 1 Septembre 2025 – 10 mai 2026.
- Date limite de réception des dossiers de candidature pour chaque concours : 6 semaines avant la date prévue.
- Date limite d'enregistrement des résultats qualificatifs pour la finale : 10 mai 2026.
- Finale régionale : 16 mai 2026 –Au Touquet (organisation centrale par le CRE Hauts-de-France).

5.2 Planning type (à joindre au dossier de candidature)

L'organisateur doit fournir un planning détaillé (horaires, rotation des épreuves, temps d'échauffement, pauses, réunions juge/chefs d'équipe).

6. Procédure de candidature et instruction des dossiers

6.1 Contenu du dossier de candidature (obligatoire) :

- Formulaire officiel de candidature (Annexe 1).
- Copie de l'assurance responsabilité civile de l'organisateur et attestation du site.
- Liste du comité d'organisation et contacts (président, responsable sécurité, responsable technique, référent vétérinaire, responsable communication).
- Obligation de DUC Fédéral.
- Respect du règlement FFE

6.2 Délai et décision :

- Les dossiers doivent être déposés au CRE au plus tard 1 mois avant la date prévue.
- Le CRE instruira et retournera une décision sous 15 jours ouvrés (acceptation, demande de modification, refus).
- En cas d'acceptation, l'organisateur signera une convention-type précisant obligations et subventions éventuelles.



CAHIER DES CHARGES



7. Conditions techniques et infrastructures

7.1 Piste et zone de travail :

- La piste de voltige doit être ****circulaire****. Les dimensions minimales applicables sont celles définies par le règlement FFE : taille minimale de la piste (Club : 18 m ; Amateur : 20 m) et diamètre minimum du cercle d'exercice (Club : 13 m ; Amateur : 15 m). Le sol doit être souple, plat et non glissant. Il est recommandé de tracer le centre de la piste et d'assurer le ratissage régulier du terrain. [Source : Règlement FFE – Dispositions spécifiques voltige].

7.2 Équipements obligatoires :

- Surfaix et tapis conformes pour chaque cheval/poney.
- Tonneau(s) de préparation et d'échauffement.
- 1 chronomètre et affichage de l'ordre de passage.
- Système de sonorisation couvrant la piste de concours et l'aire d'échauffement.
- Tables et chaises pour les juges (surélevées de maximum 50 cm si possible).
- Zone d'échauffement analogique à la piste de compétition.

7.3 Aménagements pour le public et sécurité :

- Distance minimale entre piste et spectateurs : 3 m.
- Barrières de sécurité adaptées et signalisation.
- Accès véhicules de secours et parkings dédiés.

7.4 Installations chevaux :

- Boxes ou paddocks alimentés en eau.
- Aire de pansage, stockage de la litière et gestion des déchets.

7.5 Infrastructures complémentaires :

- Secrétariat, zone juges, salle réunion chefs d'équipes, vestiaires/changements pour voltigeurs, sanitaires publics.



CAHIER DES CHARGES



8. Officiels, jury et personnels

8.1 Composition du jury et exigences :

- Président du jury : habilité par la FFE ; rôle de Délégué technique.
- Juge(s) : conformes aux niveaux requis selon les catégories (accompagnement obligatoire par un juge pour les équipes Club ; pour les catégories Amateur 1 et Elite, juge de niveau national requis pour certaines épreuves).

8.2 Responsabilités des officiels :

- Contrôle des équipements, du respect des programmes et barèmes, rédaction des PV, gestion des réclamations.

8.3 Personnel organisateur minimum recommandé :

- Responsable événement, secrétaire, comptable, responsable sécurité, équipe de bénévoles pour l'installation et la logistique.

9. Sécurité, vétérinaire et bien-être équin

9.1 Inspection vétérinaire :

- La présence d'un vétérinaire pour l'inspection initiale est obligatoire pour les épreuves de niveau Amateur (sauf exceptions prévues par la FFE). Le Président du jury peut demander la disqualification d'un cheval non apte et effectuer des contrôles complémentaires (ex. fréquence cardiaque).

9.2 Protocoles de sécurité et premiers secours :

- Présence d'au moins un secouriste/médecin ou équipe de secours adaptée selon la taille de l'événement si possible.
- Plan d'intervention en cas d'accident (cheval ou humain), protocole d'évacuation et point de rassemblement.
- Liaison sure et directe avec les services d'urgence locaux (SAMU, pompiers).



CAHIER DES CHARGES



9.3 Bien-être équin :

- Interdiction d'utilisation d'outils ou enrênements non autorisés par la réglementation FFE.
- Gestion des temps de repos pour chevaux entre les passages, accès à l'eau et à l'ombre.

10. Plan de communication et médiatisation

10.1 Obligations de communication :

- L'organisateur doit communiquer le programme officiel au moins 10 jours avant la date du concours aux clubs régionaux et sur les canaux officiels.
- Le logo CRE Hauts-de-France doit apparaître sur tous les supports officiels ; emplacement prévu pour le logo fourni par l'organisateur.

11. Gestion administrative, inscriptions et résultats

11.1 Inscriptions :

- Procédure d'engagement en ligne ou papier selon modalités – préciser dates d'ouverture/fermeture.
- Clôture standard : le Lundi à minuit précédant l'épreuve.

11.2 Fees & remboursements :

- Le montant des droits d'engagement est décidé par l'organisateur mais doit être indiqué dans le dossier et sur les affiches.
- Politique de remboursement en cas d'annulation (force majeure, météo) : prévoir conditions claires.

11.3 Saisie des résultats :

- Les résultats doivent être saisis et transmis conformément aux procédures FFE et envoyés au CRE dans les 48h suivant la fin du concours.
- En cas d'erreur, l'organisateur doit fournir les PV signés du jury.



CAHIER DES CHARGES



11.4 Documents obligatoires à présenter le jour du concours :

- Licences et pièces d'identité des participants, documents d'identification des chevaux, attestations d'assurance, liste des chevaux/poneys.

12. Modèle financier et subvention

12.1 Subvention Commission Voltige :

- Une subvention de 200 € est attribuée par la Commission Voltige du CRE Hauts-de-France aux organisateurs remplissant les conditions suivantes : respect du document d'organisation FFE, conformité au présent cahier des charges, transmission du bilan post-concours et des pièces justificatives dans les 15 jours suivant la manifestation.

13. Finale régionale – Spécificités (16 mai 2026 –)

13.1 Organisation :

- Événement central géré par le CRE Hauts-de-France. Les clubs qualifiés seront informés des modalités d'inscription spécifiques.

13.2 Critères de qualification :

- Participer à une compétition de Voltige organisée dans les Hauts de France pendant la saison sportive.

13.3 Logistique et dotations :

- Podium, remise des prix.

14. Gestion des incidents, réclamations et sanctions

14.1 Réclamations :

- Toute réclamation doit être déposée conformément au règlement FFE (délai, caution éventuelle, forme écrite).

- Le Président du jury statue sur les réclamations après consultation des officiels et, si nécessaire, du vétérinaire.



CAHIER DES CHARGES



14.2 Sanctions :

- Non-respect du cahier des charges ou du règlement FFE peut entraîner avertissement, retrait de la labellisation, ou refus de subvention pour les éditions suivantes.

14.3 Procédures disciplinaires :

- Référence au règlement général FFE pour les sanctions sportives et disciplinaires.

15. Suivi, évaluation et bilan

15.1 Bilan post-concours (à transmettre dans les 15 jours)

- Rapport d'organisation (points forts, difficultés), liste des officiels et bénévoles, photos, reportages, et propositions d'amélioration.

15.2 Indicateurs d'évaluation :

- Respect du cahier des charges, taux de participation, retours des clubs, incidents et accidents, qualité du sol et des installations.

Annexes prévues (fichiers séparés)

Les annexes suivantes seront fournies en fichiers Word séparés (comme demandé) :

Annexe 1 – Formulaire officiel de candidature (fichier Word séparé)

Annexe 2 – Fiche Budget prévisionnel (optionnel)

Annexe 3 – Fiche sécurité et plan d'intervention (checklists et contacts d'urgence)

Annexe 4 – Modèle de bilan post-concours

Annexe 5 – Feuille d'émargement bénévoles/volontaires (optionnel)

Annexe 6 – Modèle d'affiche / programme simplifié (A4)

Annexe 7 – Modèle de convention d'organisation entre l'organisateur et le CRE (optionnel)

Références à consulter

- Règlement spécifique Voltige FFE (Dispositions spécifiques voltige en cercle) - FFE
- Règlement général des compétitions FFE
- Guide de l'organisateur (FFE)